

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 28 MARS 2002

L'an deux mille deux, le 28 Mars à 14 h 30, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du Centre de Gestion, sous la présidence de Monsieur DEYRES.

Etaient présents, outre le Président :

- Mme Françoise DARTI GUE- Maire de MONTFORT en CHALOSSE,  
PEYROU,
- M. François CAI LLE, Maire de DONZACQ,
- Mme Monique LUBI N, Maire d'AUBAGNAN,
- M. Michel BERNARD, Maire de LEPERON, en remplacement de  
Mme Danielle MI CHEL, Maire de ST PAUL LES DAX,
- M. Henri DAUGA, Maire d'AURI CE,
- M. Alain DUDON, Maire de BI SCARROSSE,
- M. Jean-Claude LABERNEDE, Maire de NARROSSE,
- M. Guy DUCOURNAU, Maire de GASTES,
- M. Bernard SUBSOL, Maire de PONTONX,
- M. Claude MI LET, Maire de LARRI VI ERE,
- M. Jean-Pierre PENI CAUT, Président de la Com. des Com. du Grand Dax,

Etaient absents ou excusés :

- M. Jean-Claude SESCOUSSE, Maire de ST VI NCENT DE TYROSSE  
et son suppléant,
- Mme Danielle MI CHEL, Maire de SAI NT-PAUL-LES-DAX,
- Mme Pierrette FONTENAS, Maire de TARNOS et son suppléant,
- Mme Lucette MARCHAND, Maire d'OEYRELUY et sa suppléante,
- Mme Christine DARDY, Maire de ST MARTI N DE SEI GNANX  
et son suppléant,
- M. Serge DAI LHAT, Maire de CLERMONT et son suppléant,
- M. Bernard CORRI HONS, Maire de ONDRES et son suppléant,
- M. Robert DESSALLES, Maire de MI MBASTE et son suppléant,
- M. Jean Pierre LAFFERRERE, Président de la Com. des Com. du Tursan  
et son suppléant,
- M. Jean-Paul SEBASTI EN, Président de la Com. des Com. de la Haute Lande  
et son suppléant,

Assistaient également à la réunion Monsieur SAVARY, Directeur du Centre de Gestion et Monsieur SOUNAC, Payeur Départemental.

Monsieur Jean-Claude DEYRES procède à l'appel des membres de l'assemblée. La séance est ouverte à 14h35.

### **1 - Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 05 Décembre 2001 -**

Le Président demande s'il y a des observations concernant le procès-verbal de la dernière séance.

Aucune observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité et le Président remercie l'assemblée.

## **2 - Examen du Compte Administratif du Centre de Gestion - Année 2001 -**

Monsieur DEYRES informe l'Assemblée que le Compte Administratif 2001 fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de **3 386 514,85 F.** qu'il faut rapprocher de l'excédent de fonctionnement cumulé de 2000, qui était de **2 911 208,84 F.**

Sur cet excédent de fonctionnement 2001 de **3 386 514,85 F.**, **88 386,33 F.** seront affectés au besoin de financement de la section d'investissement, le solde soit **3 298 128,52 F.** étant affecté en report de fonctionnement.

### **I - PRESENTATION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT 2001**

#### **A) DEPENSES D'INVESTISSEMENT :** **986 504,18 F.**

- Dépenses réelles d'investissement : 659 589,12 F.
- Déficit d'investissement 2000 : 326 915,06 F.

Le total des dépenses d'investissement en opérations réelles, s'élève à la somme de **659 589,12 F.**

- 16 Remboursements d'emprunts : 178 762,43 F.
- 20 Immobilisations incorporelles : 83 479,58 F.
- 21 Immobilisations corporelles : 397 347,11 F.

Les dépenses d'équipement des comptes 20 et 21 correspondent aux dépenses suivantes :

- 203 Frais d'études honoraires architecte : 27 268,80 F.
- 205 Logiciels (Prévention + service juridique + GRH-CNP) : 56 210,78 F.
- 212 Agencement et aménagement terrain (parking) : 12 748,16 F.
- 2135 Installations générales agencement : 48 709,95 F.
- 2154 Matériel médical : 24 752,50 F.
- 2183 Matériel de bureau et informatique : 259 622,39 F.
- 2184 Mobilier : 51 514,11 F.

Un effort significatif a été réalisé avec l'acquisition de plusieurs petits logiciels. Le renouvellement d'une grande partie du parc informatique a été nécessaire mais il faudra continuer au regard de l'évolution des logiciels.

Une partie des dépenses d'investissement a concerné les travaux sur l'immeuble «Les Violettes» :

- Fin des travaux du parking,
- Réfection des peintures des avants-toit,

- Travaux concernant les stores, etc.

## **B) RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Le montant des recettes d'investissement s'élève à la somme de 898 117,85 F. se décomposant comme suit :

- 10 Dotation fonds divers réserves :	88 076,00 F.
- Recettes réelles d'ordre : 28 Amortissement des Immo.:	323 743,03 F.
- R 1068 Affectation :	486 298,82 F.

Compte tenu des dépenses d'investissement réalisées, à savoir **986 504,18 F.**, des recettes d'investissement réalisées 898 117,85 F., le besoin de financement de la section d'investissement est de :

986 504,18 F.
- <u>898 117,85 F.</u>
<b>88 386,33 F.</b>

Cette somme sera financée par l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement cumulé, à savoir **3 386 514,85 F.**, au titre de l'année 2001.

Au titre de l'année 2002, compte tenu des projets de déménagement du Centre de Gestion, l'effort financier sera continué en faveur de l'équipement informatique (matériel + logiciel) et du mobilier des services. Mais également, Monsieur DEYRES propose d'inscrire en Euros, un crédit de 250 000 F. pour l'étude concernant la réalisation d'un réseau extranet landais en partenariat avec l'Association des Maires, l'ADACL, l'ALPI et le Conseil Général des Landes.

De plus, des crédits d'études d'environ 150 000 F. seront inscrits pour que le Centre de Gestion réfléchisse à la fonctionnalité de son projet d'aménagement, dans le cadre de la future Maison des Communes.

## **II – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **A) DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses de fonctionnement 2001 s'élèvent globalement à la somme de **27 728 196,05 F.** pour des recettes de fonctionnement globales de **31 114 710,90 F.**

L'excédent global de fonctionnement de l'année 2001, s'élève à 3 386 514,85 F., l'excédent global de fonctionnement de 2000 s'élevait, quant à lui, à la somme de 2 911 208,84 F.

La répartition de la totalité des dépenses de fonctionnement, s'effectue comme suit :

- 011 Charges à caractère général :	1 883 398,47 F.
- 012 Charges de personnel :	23 952 876,44 F.

- 65 : Autres charges gestion courante :	1 492 841,61 F.
- 66 : Charges financières :	69 291,57 F.
- 67 : Charges exceptionnelles :	6 044,93 F.
- 68 : Dotation aux amortissements :	323 743,03 F.
<b><u>TOTAL :</u></b>	<b><u>27 728 196,05 F.</u></b>

Le budget du Centre de Gestion est essentiellement un budget de personnel, soit 23 952 876,44 F. au titre de l'année 2001, en particulier avec le développement depuis trois ans du service de remplacement.

On constate, à la lecture des documents établis par le service de remplacement et le service paye et comptabilité, que le service de remplacement est en plein développement. En 2000, les dépenses remboursées par les collectivités, y compris frais de gestion 6 % versés au Centre de Gestion, étaient de 9 058 529,30 F., en 2001, elles sont de 15 247 000,00 F., et en 2002, la prévision au budget primitif sera de **2 584 208 €**

### **B) RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Elles s'élèvent globalement à la somme de **31 114 710,90 F.**, se décomposant comme suit :

- Recettes de fonctionnement totales exercice 2001 :	28 689 800,88 F.
- Excédent de fonctionnement reporté :	2 424 910,02 F.

Examen des recettes de fonctionnement totales exercice 2001 :

- 70 Produit des services :	27 325 183,49 F.
- 74 Dotations et participations :	841 948,66 F.
- 013 Atténuation de charges :	520 204,76 F.
- 77 Produits exceptionnels :	455,04 F.
- 79 Transfert de charges :	2 008,93 F.

- 70 Produit des services :

* 7061 Cotisations collectivités affiliées :	6 806 824,68 F.
* 70632 Produits gestion contrats assurances :	954 781,40 F.
* 70633 Remboursement convention concours :	50 016,00 F.
* 70638 Autres conventions et remboursements :	1 101 811,31 F.
* 7068 Prestations médecine :	2 744 977,10 F.
* 70842 Mise à disposition du personnel :	15 347 932,00 F.
* 7086 Transfert ressources CNFPT :	139 053,00 F.
* 7088 Autres produits (archives) :	179 788,00 F.

Le produit de la cotisation Centre de Gestion a continué d'augmenter en 2001 :

- Prévu en 2001 :	6 500 000,00 F.
- Réalisé :	6 806 824,68 F.

Soit + 306 824,68 F.

Il faut signaler l'importance des autres recettes, notamment :

- 70632 Produit gestion contrats assurances :	954 781,40 F.
- 7068 Autres prestations médecine :	2 744 977,10 F.
- Service remplacement :	15 247 000,00 F.

Sans oublier les conventions avec la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi, la convention CNFPT et les recettes archives.

L'augmentation des recettes nettes hors cotisations est primordiale. Grâce au travail des différents services, les résultats obtenus ne correspondent pas à l'activité normale d'un Centre de Gestion, dans un Département de 330 000 habitants.

- <u>74 Dotations et participations</u> :	841 948,66 F.
* 746 Contribution personnel privé d'emploi :	54 250,97 F.
* 7471 Subvention participation Etat :	685 971,71 F.
* 7473 Subvention et participation Département :	75 017,88 F.
* 7478 Subvention et participation autre organisme :	26 708,10 F.
- <u>013 Atténuation de charges</u> :	520 204,76 F.
- <u>77 Produits exceptionnels</u> :	455,04 F.
- <u>79 Transfert de charges</u> :	2 008,93 F.

Les recettes réelles de fonctionnement 2001 ont atteint 28 689 800,88 F. auxquelles il faut ajouter l'excédent antérieur reporté au 002 de 2 424 910,02 F., soit globalement 31 114 710,90 F.

Les recettes de fonctionnement ont augmenté de manière conséquente. Il faut signaler l'augmentation significative des recettes hors cotisations. Le service de remplacement a connu en 2001, un succès considérable qui va perdurer au titre de l'année 2002.

Ces résultats dégagant un excédent global de 3 386 514,85 F. vont permettre d'affecter 88 386,33 F. au financement de la section d'investissement et le solde, à savoir, 3 298 128,52 F., en report de fonctionnement disponible pour le budget primitif 2002 qui sera présenté en Euros.

Le Conseil d'Administration, adopte, à l'unanimité moins l'abstention de Monsieur DEYRES, Président du Centre de Gestion, comme indiqué ci-dessus le Compte Administratif 2001 de l'Ordonnateur.

### **3 - Compte de Gestion 2001 -**

Monsieur SOUNAC, Payeur Départemental, indique qu'il n'a pas de remarque à faire, le Compte Administratif correspond parfaitement au Compte de Gestion.

### **4 - Affectation des résultats 2001 -**

Monsieur DEYRES informe l'assemblée que le Compte Administratif 2001 fait apparaître un excédent cumulé en fonctionnement de 3 386 514, 85 F.

Il propose donc d'affecter une partie de cet excédent au besoin de financement de la section d'investissement soit **88 386,33 F. (13 474,41 €)**, et le solde en report de fonctionnement, soit **3 298 128,52 F. (502 796,45 €)**, au titre de l'année 2002 et d'inscrire ces sommes dans le cadre du Budget Primitif 2002.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>AFFECTATION RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</b>		
<b>POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>178 409 F.</b>
<b>RESULTAT AU 31.12.01</b>	Excédent (A)	<b>3 386 514,85 F.</b>
	Déficit (B)	<b>Néant</b>
(A) Répartition de l'excédent au 31 décembre 2001 - Exécution du virement à la section d'investissement (1068) - Affectation complémentaire en réserves - Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur en fonctionnement) (002)		<b>88 386,33 F. / 13 474,41 €</b> <b>Néant</b> <b>3 298 128,52 F. / 502 796,45 €</b>
(B) DEFICIT AU 31 DECEMBRE 2001 - Déficit à reporter		<b>Néant</b>

## **5 - Vote du Budget Primitif 2002 -**

Monsieur DEYRES indique que le Conseil d'Administration vient d'approuver le compte administratif 2001. L'excédent de fonctionnement cumulé a été de **516 270,86 €** Il a été affecté au besoin de financement de la section d'investissement **13 474,41 €**, **502 796,45 €** étant affectés quant à eux en report de fonctionnement, au titre de l'année 2002.

Ce budget 2002 ne présente pas de grandes modifications par rapport au budget de 2001.

On peut constater l'explosion des dépenses de personnel liées au fonctionnement du service de remplacement.

## **I) PRESENTATION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT 2002**

<b>A) <u>DEPENSES D'INVESTISSEMENT :</u></b>	<b>181 210,00 €</b>
• Dépenses réelles :	167 735,00 €
• Résultats reportés D 001 :	<u>13 475,00 €</u>

- TOTAL :	<b>181 210,00 €</b>
• Dépenses réelles :	167 735,00 €
se décomposant en :	
* 16 Remboursements d'emprunts	29 766,00 €
* 20 Immobilisations incorporelles	73 176,00 €
* 21 Immobilisations corporelles	64 793,00 €
- Ventilation des dépenses d'équipements comptes 20 et 21 €	137 969,00
* <u>20 Immobilisations incorporelles</u>	<b>73 176,00 €</b>
- 203 Frais d'études	60 980,00 €
. Etude réalisation réseau ext/int/net	38 113,00 €
. Etude organisat. services Bosquet	22 867,00 €
- 205 Logiciels	12 196,00 €
. Service Remplacement	12 196,00 €
* <u>21 Immobilisations corporelles</u>	<b>64 793,00 €</b>
- 212 Aménagement terrain	3 049,00 €
. Réseau eau	
- 2135 Installations générales	7 623,00 €
. Motorisation store Direction	
. Lamelles store escalier	
- 2154 Acquisition Matériel médical	3 812,00
€	
- 2183 Matériel de bureau et informatique	38 113,00 €
. Scanner GRH	
. Onduleur CNP	
. 1 Micro + imprimante EJ GRH	
. Portable juridique	
. 1 Micro prévention	
. Appareil photo numérique Prévention	
- 2184 Mobilier	12 196,00 €
. 1 Armoire Médecine	
. 3 Armoires CNP	
. 2 Armoires Direction	
. 1 Armoire CNRACL	
. Mobilier concours	
. Bureau EJ GRH	
. Armoire EJ GRH	

Au titre de l'année 2002, Monsieur DEYRES propose de financer l'étude concernant la réalisation d'un réseau extranet landais. Cette étude sera menée en concertation totale dans le

cadre d'un comité de pilotage départemental avec l'ADACL, l'ALPI, l'Association des Maires, le Conseil Général et les services de l'Etat.

L'ALPI sera chargé d'animer le comité de pilotage départemental et de mener à bien ces travaux, pour envisager une réalisation dès le début de l'année 2003. Cette étude a été chiffrée à 38 113,00 €

En outre, il propose de provisionner un crédit d'étude de 22 867,00 € afin que les services du Centre de Gestion réfléchissent à l'aménagement fonctionnel de leurs locaux dans le cadre du futur projet de la Maison des Communes.

Indépendamment de l'étude de faisabilité de la Maison des Communes prise en charge par le Conseil Général, il apparaît nécessaire qu'une étude soit menée en interne pour appréhender l'aménagement et l'organisation future des locaux du Centre de Gestion, notamment en terme de fonctionnalité.

Enfin, un crédit de 38 113,00 € a été prévu pour l'acquisition de matériel de bureau et l'informatique ainsi qu'un crédit de 12 196,00 € pour l'équipement mobilier des divers services.

Il s'agit d'un budget d'attente compte tenu des projets futurs.

<b>B) <u>RECETTES D'INVESTISSEMENT :</u></b>	<b>181 210,00 €</b>
• Recettes d'investissement	167 735,00 €
• Affectation R1068	13 475,00 €
• Recettes d'investissement	<b>167 735,00 €</b>
* 10 Dotation fonds divers réserves	<b>13 804,00 €</b>
* 28 Amortissement des immobilisations	<b>54 112,00 €</b>
* 021 Virement de la section de fonctionnement	<b>99 819,00 €</b>

2002 se caractérise par un petit budget d'investissement. Il faut préfigurer le déménagement du Centre de Gestion à Mont de Marsan. Les deux crédits d'études permettent donc de préparer l'avenir des services et sont indispensables dans le cadre du projet de la Caserne Bosquet et du rapprochement du Centre de Gestion avec les organismes départementaux travaillant avec les collectivités territoriales.

## **II) SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>A) <u>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :</u></b>	<b>5 129 559,00 €</b>
---	-----------------------



• Opérations réelles :	4 975 628,00 €
• Opérations d'ordre :	153 931,00 €
<b>• Opérations réelles :</b>	<b>4 975 628,00 €</b>
* 011 Charges à caractère général	420 225,00 €
* 012 Charges de personnel	4 130 782,00 €
* 022 Dépenses imprévues fonctionnement	15 245,00 €
* 65 Autres charges de gestion courante	397 980,00 €
* 66 Charges financières	8 246,00 €
* 67 Charges exceptionnelles	3 150,00 €
<b>• Opérations d'ordre :</b>	<b>153 931,00 €</b>
* 68 Dotation aux amortissements	54 112,00 €
* 023 Virement à la section d'investissement	99 819,00 €
€	

## PRESENTATION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

\* 011 Charges à caractère général **420 225,00 €**

Ce poste budgétaire est en baisse par rapport au BP 2001, notamment l'article 6237 « publication » est prévu à hauteur de 30 000,00 € en 2002, alors qu'il était prévu 70 126,55 € au titre de l'année 2001.

Il est prévu également une baisse des frais d'affranchissement sachant qu'au titre de l'année 2001, le Centre de Gestion a supporté l'ensemble des frais concernant les élections professionnelles (Commission Administrative Paritaire, CTPI, etc.).

\* 012 Charges de personnel **4 130 782,00 €**

L'augmentation des frais de personnel concerne essentiellement le fonctionnement du service de remplacement.

Au mois de mars, 148 personnes ont été payées sur ce service. L'article 6413 « rémunération personnel non titulaire » a été budgétisé à hauteur de 1 974 000,00 € pour 1 733 911,67 € au BP 2001.

L'article 6451 « cotisations à l'URSSAF » : 725 589,00 € en 2002  
640 285,87 € en 2001

L'article 6454 « cotisations ASSEDIC » : 108 500,00 € en 2002  
107 476,56 € en 2001

\* 65 Autres charges de gestion courante **397 980,00 €**

Les augmentations importantes concernent :

€ - Article 6531 « Indemnités Président et Vice-Présidents » : 42 500,00  
- Article 65322 « Déplacement membres organisations paritaires » : 10 000,00 €  
- Article 6561 « Décharges d'activité syndicale » : 305 000,00 €

Elles reflètent l'application des nouveaux textes réglementaires et découlent de la mise en œuvre stricte des textes concernant le droit syndical.

En outre, depuis les élections professionnelles, nous assistons à la multiplication des réunions plénières et préparatoires des Commission Administrative Paritaire de Catégories A, B et C et du CTPI.

* 66 Charges financières	8 246,00 €
* 67 Charges exceptionnelles	3 150,00 €
* 68 Dotations aux amortissements	54 112,00 €
* 022 Dépenses imprévues de fonctionnement	15 245,00 €

Il s'agit d'une précaution utile.

* 023 Virement à la section d'investissement €	99 819,00
---	-----------

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent globalement à **5 129 559,00 €** Bien entendu, il s'agit d'une prévision, sachant que certains articles ont été provisionnés ...

<b>B) <u>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</u> :</b>	<b>5 129 559,00 €</b>
• <b>Recettes de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>4 626 763,00 €</b>
• <b>Affectation</b>	502 796,00 €
• <b>Recettes de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>4 626 763,00 €</b>
* 70 Produit des services	4 431 079,00 €
* 74 Dotation et participation	121 533,00 €
* 76 Produits financiers	50,00 €
* 013 Atténuation de charges	74 101,00 €
* 70 Produit des services	<b>4 431 079,00 €</b>
. 7061 Cotisations collectivités	1 036 655,00 €
. 70632 Produits gestion contrat assurance	181 000,00 €
. 70633 Remboursement conventions concours	4 575,00 €
. 70638 Autres conventions et remboursements	165 770,00 €
. 7068 Autres prestations médecine	417 710,00 €
. 70842 Mise à disposition de personnel	2 584 208,00 €
. 7086 Transfert de ressources CNFPT	9 147,00 €
. 7088 Autres produits archives	32 014,00 €

L'article 70842 correspond au fonctionnement du service remplacement pour un montant de 2 584 208,00 €

* 74 Dotations et participations	<b>121 533,00 €</b>
----------------------------------	---------------------

. Contribution personnel privé d'emploi	8 460,00 €
. Subventions et participation Etat	99 389,00 €
. Subventions et participation Département	9 720,00 €
. Subventions et participation autres organismes (MNT)	3 964,00 €

\* 013 Atténuation de charges **74 101,00 €**

- 64198 Remboursement rémunération personnel CDG 42 686,00 €

Une grande partie de cet article correspond au remboursement par la CNRACL du CFA de Monsieur Bernard DUCASSE.

- 6439 Remboursement rémunération personnel 25 935,00 €

Il s'agit du remboursement par la CNP du salaire de Monsieur BOYER.

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE :** **4 626 763,00 €**

Sur 4 626 763,00 € l'article 70 «Produit des services» représente 4 431 079,00 € et le service de remplacement 2 584 208,00 €

Le Centre de Gestion a augmenté de manière très importante toutes les ressources autres que la cotisation, le taux de celle-ci étant fixé à 1,15 % depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2000.

Les partenariats développés avec toutes les collectivités, le Conseil Général, les services de l'Etat, le CNFPT, la CNRACL, permettent d'assurer un excédent de fonctionnement cumulé de 502 796,00 €, au titre du Compte Administratif 2001.

Au titre de l'année 2002, un ou deux fonctionnaires territoriaux du Centre de Gestion, mis à disposition du CNFPT par convention, devraient être intégrés dans les effectifs de la Délégation Régionale du CNFPT. Cela diminuera d'autant la masse salariale du Centre de Gestion.

#### **BALANCE GENERALE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- DEPENSES	5 129 559,00 €
- RECETTES	5 129 559,00 €

#### **BALANCE GENERALE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

- DEPENSES	181 210,00 €
- RECETTES	181 210,00 €

**BUDGET GLOBAL** **5 310 769,00 €**

Au titre de l'année 2002, il devrait être constaté d'une part une augmentation constante des recettes hors cotisation, et d'autre part, une recette plus importante de la cotisation CDG en raison de l'augmentation de son assiette.

Plusieurs phénomènes expliquent cette évolution :

- L'incidence de l'ARTT en matière de charges de personnel,
- L'application de l'allocation prestation autonomie,
- L'intégration d'une partie des emplois jeunes dès l'automne 2002.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2002.

## **6 - Cotisation Union Nationale des Centres de Gestion - Année 2002 -**

Monsieur DEYRES expose à l'Assemblée qu'au titre de l'année 2002, le Conseil d'Administration de l'Union Nationale des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a fixé à 1,2 €par fonctionnaire, le montant de la cotisation 2002.

Compte tenu de la répartition des effectifs telle que constatée lors des élections aux Commissions Administratives Paritaires des Catégories A, B et C, le montant de la cotisation due par le Centre de Gestion est de 5 337,60 €

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide de verser le montant de la cotisation due par le Centre de Gestion à l'Union Nationale des Centres de Gestion, d'un montant de 5 337,60 €

## **7 - Ligne trésorerie 2002 -**

Monsieur DEYRES rappelle aux Membres que par délibération en date du 28 Février 2001, le Conseil d'Administration a décidé de renouveler l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant d'un million de francs auprès de la Caisse d'Epargne des Pays de l'Adour, au titre de l'année 2001.

Il propose de l'autoriser à négocier le renouvellement de cette ligne de trésorerie, d'un montant de 153 000 Euros auprès de la Caisse d'Epargne, au titre de l'année 2002.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur DEYRES à négocier le renouvellement de la ligne de trésorerie d'un montant de 153 000 € auprès de la Caisse d'Epargne, au titre de l'année 2002.

## **8 - ARTT Centre de Gestion -**

Monsieur DEYRES rappelle à l'assemblée que lors de sa séance en date du 14 février dernier, le Comité Technique Paritaire Intercommunal a émis un avis favorable au rapport définitif relatif aux modalités d'application de l'ARTT, au personnel du Centre de Gestion des Landes.

Il propose, après examen de l'ensemble du dossier ci-annexé, d'approuver l'ensemble des modalités d'application de cet accord ARTT.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve l'ensemble des modalités d'application de l'accord ARTT du Centre de Gestion.

## **9 - Publication référentiel compétences - Année 2002 -**

Monsieur DEYRES rappelle aux Membres qu'en 1999, à l'initiative du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes, un Référentiel Emplois Jeunes a été publié dans le département des Landes.

Cette publication inventaire des nouveaux métiers emplois jeunes a été possible grâce au travail unique en France associant les Services de l'Etat (Préfecture, Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle), le Conseil Général, l'Association des Maires des Landes, le Conseil Régional d'Aquitaine, le CNFPT Aquitaine et son Antenne Départementale, le Centre de Gestion ainsi qu'un nombre très important de partenaires du programme Emplois Jeunes (Collectivités, Associations, etc.).

La rédaction de ce Référentiel a permis la reconnaissance de nouveaux métiers, la mise en œuvre de formations adaptées mais également la prise en compte des acquis professionnels.

Le travail entrepris en 1999 a été poursuivi grâce à la contribution des acteurs départementaux et aujourd'hui en ce début d'année 2002, il est possible de publier un Référentiel Compétences Emplois Jeunes, suite logique du référentiel métiers.

Ce document permettra demain aux jeunes de valider les compétences qu'ils mettent en œuvre dans le cadre de la professionnalisation des activités développées.

Cette publication traduit la volonté d'aider à la pérennisation de ces nouveaux emplois.

En effet, le Référentiel Compétences s'inscrit totalement dans le nouveau cadre juridique des concours de troisième voie mis en œuvre par le Gouvernement actuel et permettra aux jeunes de valider tout ou partie de l'expérience acquise dans le cadre de ces nouveaux métiers.

Ce nouveau Référentiel réalisé en complète cohérence avec le Passeport Compétences arrêté par le Conseil Régional Aquitaine est donc un outil de travail indispensable à la disposition des Emplois Jeunes.

Son utilisation participera donc efficacement à la construction de leur avenir.

Monsieur DEYRES propose donc de procéder à la publication de ce référentiel, le coût prévisionnel de cette publication pour une quantité de 4 000 exemplaires est d'un montant de 20 783,50 €TTC.

Bien entendu, il sollicite l'accord des membres du Conseil d'Administration pour procéder à cette publication en indiquant qu'une demande de subvention spécifique sera adressée à l'ensemble des partenaires, à savoir le Conseil Général des Landes, les services de l'Etat (Préfecture, DDTE), le Conseil Régional d'Aquitaine et, enfin, le CNFPT Délégation Régionale Aquitaine.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide de procéder à la publication du Référentiel Compétences Emplois Jeunes, d'une quantité de 4 000 exemplaires et pour un montant de 20 783,50 € et autorise Monsieur DEYRES à demander une subvention spécifique à l'ensemble des partenaires du Centre de Gestion, désignés ci-dessus.

### **10 - Création d'un poste de médecin contractuel Catégorie A - Article 3 - Alinea 3 - Loi du 26 janvier 1984 modifiée -**

Monsieur DEYRES informe l'Assemblée que par délibération en date du 28 février 2001, le Conseil d'Administration avait décidé de créer, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2001, conformément à l'alinéa 3, article 3 de la loi du 26 janvier 1984, un poste de médecin comme suit :

- *Médecin Territorial Non Titulaire*
- *Rémunération mensuelle : Indice Majoré 896*
- *Durée : 3 ans*

Il s'avère que le médecin recruté depuis le 1<sup>er</sup> avril 2001 vient de donner sa démission qui prendra effet le 30 avril 2002 prochain.

Compte-tenu des nécessités de service et en particulier de notre conventionnement avec le Centre d'Essai des Landes, Monsieur DEYRES propose de renouveler la création dans les mêmes conditions d'un poste de médecin contractuel, à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2002.

Il est précisé en outre que le médecin pressenti s'est inscrit pour suivre la formation ouverte par la faculté de Bordeaux, permettant l'obtention en 2 ans d'un diplôme équivalent au DES-CES de Médecine du Travail.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide de créer conformément à l'article 3 - Alinea 3 de la loi du 26 janvier 1984, un poste de Médecin contractuel comme ci-dessus indiqué, à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2002.

### **11 - Prolongation poste chargé de mission ARTT -**

Monsieur DEYRES rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 05 décembre 2001, le Conseil d'Administration a décidé de prolonger pour la durée du 1<sup>er</sup> janvier 2002 au 31 mars 2002, le contrat du chargé de mission ARTT.

Il s'avère que malgré les efforts du Centre de Gestion, un certain nombre de collectivités territoriales n'ont toujours pas négocié leur ARTT.

Monsieur DEYRES propose de renouveler, pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2002, dans les mêmes conditions, le poste du chargé de mission, comme suit :

- *Niveau de recrutement : Ingénieur en organisation, référencé par la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi*

- *Parfaite connaissance des lois AUBRY, mais également des dispositions législatives et réglementaires relatives à l'ARTT dans la Fonction Publique Territoriale*
- *Contrat durée 3 mois : 1<sup>er</sup> Avril 2002 au 30 Juin 2002*
- *Niveau de rémunération IB 789 IM 648.*

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide de renouveler le poste de chargé de mission comme ci-dessus indiqué, du 1<sup>er</sup> Avril 2002 au 30 Juin 2002.

## **12 - Création d'un poste d'emploi jeune Médiateur Social Inter-Collectivités**

Monsieur DEYRES indique qu'au cours des derniers mois, il est apparu que la gestion des instances paritaires, à savoir des Commissions Administratives Paritaires de Catégories A, B et C, du Comité Technique Paritaire Inter-Collectivités et des Comités Techniques Paritaires Locaux, avait généré une augmentation très importante d'activité.

Chaque réunion génère de très nombreuses questions techniques et juridiques émanant tant des élus des collectivités, que des représentants des fonctionnaires territoriaux.

Dans ce cadre, il apparaît urgent de créer un poste d'emploi jeune chargé de la médiation sociale inter-collectivités, dans le cadre de la préparation des réunions de ces instances paritaires.

Monsieur DEYRES propose donc la création de ce poste à compter du 1<sup>er</sup> avril 2002, étant précisé que cet agent sera chargé plus particulièrement des missions suivantes :

- Coordination dossiers techniques et juridiques des réunions des Commissions Administratives Paritaires de Catégories A, B et C et du Comité Technique Paritaire Intercommunal ;
- Relations techniques et juridiques entre les membres des Commissions Administratives Paritaires et les membres du Comité Technique Paritaire Intercommunal, tant au niveau des élus que des fonctionnaires territoriaux ;
- Organisation des réunions de travail préparatoires et suivi de ces réunions, tant au niveau des Commissions Administratives Paritaires que du Comité Technique Paritaire Intercommunal ;
- Elaboration des notes techniques et des notes de synthèse préparatoires en relation avec les différents services du Centre de Gestion.

Cette personne devra remplir les conditions suivantes :

- Niveau de qualification requis : BAC + 2 minimum
- Diplômes et/ou expérience dans le domaine de la gestion des ressources humaines
- Connaissances informatiques
- Capacité à travailler en équipe et esprit d'initiative

- Caractéristique du contrat :

- \* Contrat à durée déterminée 5 ans
- \* Horaire hebdomadaire : 35 heures
- \* Rémunération : SMIC avec évolution en cours de contrat.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide de créer un poste d'emploi jeune Médiateur Social Inter-Collectivités, chargé de la médiation sociale inter-collectivités, dans le cadre de la préparation des réunions de ces instances paritaires, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2002, autorise Monsieur DEYRES à intervenir à la signature de la convention type avec Monsieur le Préfet des Landes, ainsi que de toutes pièces et documents nécessaires auprès de la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi des Landes, et précise que le Conseil Général des Landes apportera son aide financière à la création de ce poste, pendant cinq ans.

### **13 - Extension service remplacement - Service aide à domicile**

Monsieur DEYRES informe l'Assemblée que dans le cadre de la convention de modernisation des services d'aide à domicile en faveur des personnes âgées, le Conseil Général des Landes a souhaité l'intervention du Centre de Gestion des Landes.

Il est constaté, à la lecture du dossier ci-annexé, que cette intervention devrait apporter une aide significative aux structures publiques gestionnaires de ces services.

En attendant la signature officielle de cette convention, Monsieur DEYRES propose dans l'immédiat d'autoriser l'intervention du service de remplacement pour le personnel intervenant dans le cadre des aides à domicile.

Les modalités d'intervention du Centre de Gestion s'effectueront dans le cadre du fonctionnement actuel du service de remplacement.

Si de nouvelles modalités d'intervention étaient arrêtées dans les mois à venir, elles feraient l'objet d'une délibération préalable du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise l'intervention du service de remplacement du Centre de Gestion, à la demande du Conseil Général, pour le personnel intervenant dans le cadre de la convention de modernisation des services d'aide à domicile en faveur des personnes âgées.

### **14 - Participation représentative frais de location locaux syndicaux**

Monsieur DEYRES rappelle que par délibération en date du 05 décembre 1997, le Conseil d'Administration, devant l'impossibilité de mettre à disposition des organisations syndicales représentées au Comité Technique Paritaire Intercommunal de notre établissement, des locaux syndicaux, avait décidé d'attribuer une participation représentative pour frais de location d'un montant de 25 000,00 F. soit 3 811,22 € à chacune des organisations syndicales représentatives, à savoir :

- Autonome
- C.G.T.
- Force Ouvrière
- Interco CFDT

Dans le cadre des élections au Comité Technique Paritaire Intercommunal, cinq organisations syndicales représentatives siègent au CTPI du Centre de Gestion, à savoir :



- SAFPT Autonome
- C.G.T.
- Force Ouvrière
- IntercO CFDT
- UNSA

Monsieur DEYRES propose de majorer cette participation représentative et de la porter à **3 963,67 €** par an, pour chacune de ces organisations syndicales.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide de majorer la participation représentative pour frais de location des locaux syndicaux, et de la porter à **3 963,67 €** par an, pour chacune de ces organisations syndicales.

### **15 - Participation MNT - Circulaire Ministérielle NOT INTB9300063C -**

Dossier retiré de l'ordre du jour à la demande de Monsieur DEYRES.

### **16 - Concours - Calendrier 2002 -**

Monsieur le Président du Centre de Gestion expose au Conseil d'Administration qu'il convient de fixer la nature des concours que le Centre de Gestion des Landes devra organiser au titre de l'année 2002.

Il précise, à cet égard, que le recensement des postes à pouvoir, effectué auprès des collectivités affiliées et non affiliées du département des Landes, fin décembre 2001, a permis d'établir un calendrier prévisionnel des concours pour l'année 2002 et dont copie figure en annexe de l'ordre du jour.

Il propose aux membres du Conseil d'Administration d'adopter le calendrier prévisionnel des concours 2002 à titre définitif et de l'autoriser à procéder, par voie d'arrêtés, à l'ouverture de ces concours.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, adopte le calendrier prévisionnel des concours 2002 et autorise Monsieur DEYRES à procéder, par voie d'arrêtés, à l'ouverture de ces concours et à intervenir à toutes pièces et formalités relatives à ce calendrier, notamment les conventions d'organisation avec les autres Centres de Gestion.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **Pré-étude mise en place d'un « Extranet Landais » - Association des Maires/Centre de Gestion/ADACL/ALPI/Conseil Général des Landes -**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur DEYRES demande si l'assemblée a des questions à poser.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 15h45.

**Fait à SAINT-SEVER, le 29 Mars 2002**

*Le Président*

Monsieur Jean-Claude DEYRES

*Les Vice-Présidents*

*Les membres*